



Infos Municipales

Juin 2013



LE PASSAGE

Le Mot du Maire

Le verdict est tombé :
20 communes CONTRE, 18 communes POUR.

La communauté de communes des Vals du Dauphiné ne se fera pas ! Tout au moins pas au 1^{er} janvier 2014. Finalement, tout le monde a été surpris : les partisans comme les opposants. Le préfet, nouvellement arrivé dans le département, n'a pas voulu « passer en force », bien que le législateur lui en ait donné les moyens. J'en suis convaincu, c'est reculé pour mieux sauter ! Mais le temps perdu ne se rattrapera pas.

Nous avons l'opportunité de bâtir un territoire à notre image et répondant aux besoins de nos concitoyens, en préparant les choses du mieux possible. La montagne a accouché d'une souris (comme bien des fois), en regroupant à minima (Bourbre-Tisserand) qui au final, ne satisfait personne. Les nouveaux élus se verront imposer « un machin » non réfléchi, dont il faudra plusieurs années pour le placer en situation de fonctionner. Quel dommage !

C'est un mal bien français...

- Réforme des rythmes scolaires : à peine 20 % des communes (- de 10% en Isère) mettront en place la réforme à la rentrée 2013.

Une France à 2 vitesses...

- Réforme des Conseils Généraux et Régionaux : finalement pas d'économie d'échelle puisque les 2 assemblées perdureront...

- Redécoupage des cantons pour le nouveau Conseil départemental : le poids des urbains au détriment des ruraux...

- Réforme de la représentativité des communes au sein des Communautés : le renforcement des villes au détriment des villages...

- Réforme du mode de scrutin municipal : l'introduction du scrutin de liste donc de la parité, à compter de 1000 habitants, ne va pas faciliter la tâche déjà lourde, des élus locaux mais aussi celle des électeurs avec la mise en œuvre de la liste des conseillers communautaires en parallèle sur le même bulletin.

Qui aura le courage un jour, de mener les réformes dont notre pays a besoin, à leurs termes, sans s'arrêter à des demi-mesures ?

Au milieu de ce labyrinthe, vos élus continuent à œuvrer pour le bien de la commune et ne se laissent pas envahir par la morosité ambiante, malgré les baisses des dotations de l'Etat, alors que les charges transférées par ce dernier sur les collectivités locales pèsent de plus en plus sur leurs budgets.

Profitons de l'instant présent, du soleil qui réchauffe nos cœurs, de notre cadre de vie,

Agréable été à toutes et à tous !

Le Maire
Laurent MICHEL

Journées du patrimoine

Le château de Le Passage ouvre ses portes à l'occasion des journées du patrimoine.

Les visites auront lieu le samedi 14 septembre de 14h à 18h30, le dimanche 15 septembre de 14h à 18h.

De plus cette année, le samedi 14 septembre à 20h30, 21h00 et 21h30, visite inédite et insolite en nocturne des toitures classées du château : c'est à la lueur des chandelles que vous traverserez les longs couloirs de cette vaste demeure pour accéder aux 1000m² de grenier et à la charpente impressionnante de 11m de haut.

Cette visite se fait uniquement sur réservation téléphonique au 06.60.09.24.45.

Budget communal 2013



Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale en 2013, afin de ne pas pénaliser davantage les ménages compte tenu du contexte économique déjà difficile.

Les taux restent donc fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	8.83%
Taxe Foncière Bâtie :	17.28%
Taxe foncière Non Bâtie :	51.69%

Pour sa part, la Communauté de Communes les Vallons de la Tour a décidé également de ne pas augmenter la fiscalité communautaire sur les ménages. De plus, devant les bons résultats du tri sélectif sur le territoire des Vallons de la Tour, le taux de la taxe d'enlèvements des ordures ménagères a été revu à la baisse pour 2013 : 8.20% au lieu de 8.50%.

Nous voyons que bien trier ses déchets permet de baisser les coûts de collecte et de traitement de manière non négligeable. L'effort de tri doit être poursuivi, et même encouragé.

Voirie



La commune a fait réaliser le reflashage des voies communales des Mollières et du Treylard, ainsi qu'un revêtement bicouche sur la partie Nord de l'allée des Grébilles. Ces travaux ont été effectués dans le

cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Les Vallons de la Tour, et confiés à l'entreprise Eiffage de Nivolas Vermelle.

La réalisation des emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale a été attribuée à l'entreprise Favier de Morestel.

L'entreprise forestière Dumont effectuera l'égaleage des chemins communaux fin septembre 2013.

Enfin, l'entreprise Guttin-Vesin devrait prochainement démarrer les travaux de réfection du Pont sur la Bourbre entre Saint-Ondras et Le Passage. Ces travaux sont financés à parts égales entre les deux communes.

Rythmes scolaires



Lors de sa séance de mars 2013, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013. Cette décision a été prise après concertation avec le personnel

enseignant et les représentants des parents d'élèves. En effet, tout le monde a convenu qu'il n'était pas raisonnable de mettre en place cette réforme d'une part, dans des délais aussi courts, et d'autre part compte tenu du coût estimé à 25000 euros annuel et supporté sur le budget communal. Cela nous laissera le temps d'apprécier le retour d'expérience des communes qui ont fait le choix de sa mise en œuvre à la rentrée 2013.

Aide aux vacances

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a réévalué pour cette année l'aide aux vacances.

Cette aide est ouverte à toutes les familles dont les quotients familiaux sont compris entre :

0 et 550 :	4.50 € par jour et par enfant
551 et 750 :	3.50 € par jour et par enfant
751 et 950 :	2.50 € par jour et par enfant

et dont les enfants participent à un centre de loisirs ou colonie de vacances ou camp d'adolescents (15 jours maximum).

Cette aide est cumulable avec l'aide de la CAF ou de la MSA.

Du CM2 à la 6^{ème}



A l'occasion de la fête familiale de l'école du 29 juin, Monsieur Le Maire a remis aux 16 élèves de la classe de CM2 une calculette « collège » et un livre « Bescherelle conjugaisons ».

Après 8 années passées à l'école communale, ces élèves achevant leur scolarité à Le Passage, prendront dans quelques temps le chemin du collège, nouvelle étape à franchir !!

Souhaitons-leur de profiter pleinement des vacances et de l'été.

Urbanisme : Nouveautés



RT 2012 – Réglementation thermique.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, pour tout dépôt de permis de construire pour une maison neuve ou pour la rénovation d'un bâti ancien, il est obligatoire de joindre une attestation de prise en compte de la réglementation thermique établie par un cabinet spécialisé. L'objectif de ce nouveau dispositif est de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs ou rénovés.

La RT 2012 s'appuie sur trois axes et sur trois calculs :

- La performance globale de l'habitation (Bbio) qui mesure la qualité de l'habitation et de l'isolation.

- La maîtrise des consommations énergétiques (Cep)

La performance énergétique du bâtiment ne doit pas dépasser 50 KWh/m/an (Kilowatts/heure d'énergie primaire par mètre carré et par an).

- Le respect du bien être (TIC)

La chaleur doit être conservée en hiver et ne pas entrer en été.

Pour tout renseignement complémentaire sur la réglementation RT2012, vous pouvez consulter le site du ministère de l'écologie et du développement durable : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-RT2012-un-saut-energetique-pour.html>



PLU – Plan Local d'Urbanisme.

Depuis le 11 janvier 2013, le PLU est applicable sur l'ensemble du territoire communal. Il se substitue au Plan d'Occupation des Sols.

Embellissement Environnement Fleurissement



Désolant, catastrophique, démoralisant, voilà quelques-uns des qualificatifs qu'on peut appliquer au printemps 2013.

Quelle tristesse de voir les jours se suivre et se ressembler. Quelques fois, nous avons eu l'impression

que cela allait changer parce qu'un merveilleux rayon de soleil avait pointé son nez. Et bien que la température soit anormalement basse pour la saison, nous pensions pouvoir effectuer les plantations. Hélas dès le petit matin, un simple regard sur l'horizon anéantissait tous nos projets.

L'année précédente, nous avons eu le plaisir de garnir magnifiquement les nouveaux bacs du parvis de la Mairie. Avant l'hiver, nous avons mis les plants à l'abri afin de pouvoir les faire refleurir cette année.

Nous espérons voir des jours meilleurs et qu'à la lecture de notre flash info, tout ceci ne sera qu'un mauvais souvenir et que nous aurons retrouvé notre traversée du village avec les couleurs de fleurs et de feuillages que nous avons tant de plaisir à vous offrir.

Nous vous souhaitons un merveilleux été.

La commission

Rappel :



Pour toute demande d'acte administratif ou d'identité auprès du secrétariat de Mairie, vous devez **impérativement présenter les documents originaux accompagnés de la copie.**

Autorisation de sortie du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'autorisation de sortie du territoire **a été supprimée.**

Pour voyager à l'étranger, seul ou accompagné, votre enfant doit être en possession, en fonction du pays de destination :

- soit de sa carte nationale d'identité valide,
- soit de son passeport individuel valide,
- soit de son passeport individuel valide et un visa.

N'hésitez pas à consulter le site de la diplomatie ci-dessous, pour connaître les formalités à accomplir en fonction du pays de destination.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Cimetière



Un point d'eau est installé à l'entrée du cimetière. Ce dernier est réservé à l'arrosage des plantes situées à l'intérieur du cimetière.

Il est strictement interdit d'utiliser ce point d'eau à d'autres fins.

Le recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie munis du livret de famille des parents.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La Mairie remettra à chaque jeune recensé une attestation de recensement, qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours, soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et conduite accompagnée). Aucun duplicata ne sera délivré.

Le recensement est **obligatoire.**

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes gens habitant la commune qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 2014 (dans la mesure où le jeune n'a pas oublié de se faire recenser dès l'âge de 16 ans). Il est toutefois conseillé de vérifier en Mairie si vous êtes bien inscrits.

Pour les nouveaux résidents et/ou les personnes qui ne sont pas encore inscrites, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2013.

Téléalarme

Ce service bénéficie aux personnes âgées et/ou handicapées.

Pour toute demande de mise en place de ce service, vous devez contacter le secrétariat de Mairie. Il est indispensable de disposer d'un moyen de communication téléphonique. Des aides peuvent être attribuées : APA, aide versée par les caisses de retraite... L'abonnement mensuel varie de 32 à 38 euros en fonction de l'installation choisie.



Horaires de tonte

Pour le confort et le bien-être de tous, nous vous invitons à respecter scrupuleusement ces horaires :

Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Site internet de la commune

Nous vous rappelons que le site est ouvert depuis le début de l'année.

N'hésitez pas à le parcourir.

www.le-passage-en-dauphine.fr

Déchets

La collecte des ordures ménagères (bacs verts ménagers) et du tri sélectif (bacs jaunes) est assurée par le SICTOM de Morestel.



Pour toute information :
SICTOM de Morestel
Tél : 04.74.80.10.14.

Les collectes sont organisées comme suit :

- ordures ménagères :

Tout les lundis (sortir les bacs la veille au soir ou le matin de bonne heure).

- bacs jaunes :

le jeudi, toutes les deux semaines (sortir les bacs jaunes la veille au soir).

A noter qu'il n'y a jamais de collecte un jour férié. Le ramassage est systématiquement reporté au lendemain. (Voir calendrier de collecte).

Information Bacs de collectes

Le SICTOM de Morestel a mis en place depuis début avril l'équipement de tous les foyers en bacs roulants pour la collecte des déchets. Ces bacs sont adaptables aux lève-conteneurs et suppriment définitivement la collecte des sacs et des poubelles non conformes.

Si vous n'avez pas pu bénéficier de la livraison groupée de ces bacs, vous devez impérativement vous rendre au SICTOM de Morestel pour récupérer votre bac jaune (qui reste la propriété du SICTOM) ou acquérir votre bac vert (qui devient votre propriété).

Attention : tout conteneur non conforme ou sacs isolés ne seront pas ramassés par les équipes de collecte.

Déchèteries

Notre commune bénéficie de trois déchèteries :

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - jeudi - vendredi et samedi
de 13h45 à 18h00 le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00
lundi - mardi - vendredi et samedi
de 9h00 à 12h15 le mercredi.

Tapon à Fitolieu / Saint André le Gaz

Ouverture : de 8h00 à 12h00 : mardi et jeudi
de 13h30 à 17h30 : lundi, mercredi, vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi.

Secrétariat de Mairie



Depuis le 3 juin 2013, et pour une mission de deux mois, nous accueillons Mme Joëlle MESSIER au secrétariat de Mairie, pour un renfort ponctuel, deux jours par semaine. Malgré la simplification ou la réorganisation des démarches (amorçées ou mises en place), les tâches administratives sont toujours aussi importantes et très consommatrices de temps de travail. Mme MESSIER est également secrétaire de Mairie à temps partiel à la Mairie de Bilieu. Si nécessaire, la mission pourra être reconduite à l'automne. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Opération tranquillité vacances 2013.

Cet été, vous partez en vacances et vous craignez pour votre domicile. En votre absence, la Gendarmerie Nationale vous propose de partir en toute tranquillité : il vous suffit de passer vous inscrire auprès de la brigade de Gendarmerie de Virieu/Le Grand-Lemps. Une fois cette inscription enregistrée, et selon vos dates d'absence, la Gendarmerie effectuera régulièrement des rondes autour de votre domicile, de jour comme de nuit. Elle s'assurera de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, elle prendra immédiatement les mesures nécessaires.

Il s'agit d'un service totalement gratuit.

Dates à retenir

Congés annuels

Scolaires.

Rappel : L'année scolaire 2012-2013 se termine le vendredi 5 juillet 2013 après la classe.

Mairie.

Fermeture annuelle du 2 août au 26 août inclus.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

Festivités

Samedi 13 juillet : Repas champêtre – bal populaire, feu d'artifice, organisés par le Comité des Fêtes.

Samedi 28 septembre :

- Vente de brioches par l'A.S.P. Basket.

- En soirée : Randonnée pédestre semi-nocturne organisée par le Comité des Fêtes.

Samedi 5 octobre : Vente de brioches par l'A.S.P. Basket

Dimanche 3 novembre : Matinée Boudin de la FNACA à Saint-Andras.

Vendredi 8 novembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

Dimanche 10 novembre : soirée Choucroute de La Paroisse (lieu à préciser).

Dimanche 17 novembre : Repas de l'Amitié.

Samedi 23 novembre : Vente de calendriers USCP

Samedi 7 décembre :

- Vente de calendriers USCP

- Loto du Sou des Ecoles.